



# Info'DAL

Eté 2016



Comme chaque été et cette année après l'Eurofoot, les expulsions sont à l'ordre du jour, le sinistre ballet des huissiers, des commissaires et des déménageurs s'accélère. C'est la guerre aux récalcitrants qui n'ont pas quitté leur logement malgré les nombreux avertissements venus de l'huissier et du commissaire.

Ça se passe le plus souvent au petit matin, comme s'il fallait que le sale boulot soit effectué tôt pour mieux l'oublier le soir venu ; Il est vrai qu'il n'est pas très noble de virer manu militari des familles avec leurs gosses, et de les abandonner sur le trottoir comme des encombrants...

Et si encore l'Etat ou le conseil général prenaient soin de les héberger comme l'ordonne la loi... ce n'est même pas le cas. Ainsi ces institutions violent les droits des personnes privées de logement, quitte à les laisser exposées aux dangers de la rue.

Il n'en a pas toujours été ainsi ; il y a peu, il fallait protéger les enfants et leur mère, et donc ne pas les laisser à la rue.

C'était une obligation morale et une responsabilité publique puissamment ancrée. Ils et elles peuplent aujourd'hui nos trottoirs. En sus des hommes seuls, des femmes et des enfants meurent dans la rue, malgré la loi qui impose de les héberger en urgence, jusqu'à une orientation vers un relogement ou un hébergement stable... Loi qui devrait aussi s'appliquer à tous les sans toit.

Il y a cinquante ans, on expulsait par la force quelques centaines de personnes, aujourd'hui ils sont 12 000 chaque année, et leur nombre ne cesse d'augmenter. Quelques milliers de jugements d'expulsion étaient alors rendus, mais en 2014 il y en a eu 132 000. En 10 ans, plus d'un million de locataires ont été l'objet d'un jugement d'expulsion. Près d'un locataire sur 10 !

C'est une hécatombe et une catastrophe sociale, causées par la lâcheté des différents

gouvernements depuis 30 ans, et par des politiques d'urbanisme

agressives décidées par des édiles municipaux en connivence avec les affairistes du logement.

Ils ont cédé aux sirènes du logement cher dont tirent grassement profit les milieux de l'immobilier, les bailleurs privés, les grands groupes du BTP, les promoteurs, les investisseurs, agents immobiliers, les riches et autres profiteurs.

Et pour cause, le secteur de la location et de ses intermédiaires est un des plus lucratifs de l'économie française. En 2014 les profits tirés de ce secteur se sont montés à 66 milliards d'euros. Si l'on compare l'évolution moyenne des revenus en général, avec celle des profits immobiliers, ceux-ci n'auraient pas dû dépasser 33 milliards d'euros. Cela signifie que depuis 30 ans, les profits tirés de l'immobilier sont proportionnellement deux fois plus élevés que les



« revenus moyens ».

Cette bonne affaire s'est conclue sur le dos des locataires qui doivent dans leur ensemble consacrer désormais près de 26% de leurs revenus pour se loger, contre 13% en 1984. Cette charge est d'autant plus inadmissible qu'elle profite surtout aux riches, et que les locataires connaissent simultanément une dégradation de leurs conditions de vie, de leurs revenus, et de leurs conditions

de travail. Comment s'étonner dès lors que les régressions contenues dans la loi travail soulèvent du ressentiment, et souvent de la colère ?

Beaucoup de salariés redoutent désormais de ne plus pouvoir payer leur loyer et de se retrouver à la rue avec leurs enfants. Actuellement, loin de mettre en œuvre un rééquilibrage avec les bailleurs, le gouvernement réduit ou supprime les APL depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2016 aux locataires qui détiennent un petit patrimoine ou qui louent un logement jugé arbitrairement trop cher. Ainsi, cette nouvelle économie sur les APL va impacter lourdement des ménages modestes et ainsi provoquer de nouvelles expulsions.

Le gouvernement annonce l'encadrement des loyers dans toute la banlieue dense de Paris ... pour 2018 ! Une promesse électorale en quelque sorte, 6 ans après celle de Hollande d'encadrer les loyers...

Cette promesse, retardée par Valls lui-même, en septembre, très crédible, alors que dans les banlieues ouvrières, les promoteurs chargés par les maires de détruire les quartiers populaires en profitent pour se remplir les poches et changer les populations en intensifiant les opérations spéculatives, tandis que les habitants tentent de résister à leur éviction.

La loi Egalité et Citoyenneté pourrait être aussi l'occasion de nouvelles régressions, il faudra être vigilant. Quelques propositions du DAL ont été retenues à l'Assemblée en première lecture. Elle viendra au Sénat à la rentrée.

Les luttes, comme toujours, sont la principale réponse aux attaques contre les droits des classes populaires. Comme le rappelait Jean, un vieux locataire de la cité Gagarine à Romainville (93), « la lutte des classes ne s'arrête jamais, sinon on recule ».

Sur le front des luttes du logement, la DAL Toulouse après une lutte âpre pour le respect du droit à l'hébergement vient de remporter une bataille, en région parisienne, le collectif « expulsion stop », est créé par des habitants menacés d'expulsion par le grand Paris et la cherté du logement. DAL HLM se met en place, conséquence des attaques répétées et des menaces multiples contre les locataires et leur habitation.

Cet été et à la rentrée, sur la place de la République avec « Nuit Debout », dans les manifs contre la loi travail, contre l'état d'urgence et la répression, le DAL participera au mouvement social, et continuera son action. Le budget logement et la loi Egalité Citoyenneté seront aussi à l'agenda du DAL.

Il faut faire entendre la voix des exploités du logement et soutenir leur lutte contre les expulsions, le logement cher, les spéculateurs et les profiteurs du logement, pour la réquisition des logements vacants, la baisse des loyers... et le droit à un logement décent et accessible pour eux et pour tous !



## Sommaire

<b>Loi Egalité et Citoyenneté</b> .....	3
<b>Un peu de juridique</b> .....	4
<b>Des nouvelles des collectifs...</b> .....	5
<b>Paris 20 : Un engagement de relogement pour le comité DAL des habitants du 357 rue des Pyrénées</b> .....	5
<b>73 rue du faubourg St Antoine 11ème : des chibanis en lutte contre leur expulsion !</b> .....	5
<b>Créez un collectif</b> .....	5
<b>DAL Toulouse : « La lutte des 61 »</b> .....	6
<b>Créez un comité DAL</b> .....	6
<b>DAL HLM</b> .....	7
<b>Quartier Gagarine à Romainville (93), le comité DAL HLM se mobilise contre les expulsions et la démolition de la cité</b> .....	7
<b>DAL HLM et les salaires des dirigeants</b> .....	8
<b>Le réseau No Vox</b> .....	8
<b>Nous contacter</b> .....	8

# Loi Egalité et Citoyenneté

La loi Egalité et Citoyenneté est passée en 1<sup>ère</sup> lecture à l'Assemblée en juin et est attendue pour début octobre au Sénat. Elle comprend un important volet Logement, particulièrement sur les attributions de logements sociaux, sur les prioritaires DALOs, sur la mixité sociale.



Ce projet de loi est très touffu, et ne devrait pas se clarifier au fil de son examen. Il contenait des mesures de neutralisation de la loi DALO très dangereuses pour cette conquête des mal logés. Elles ont heureusement été écartées à l'assemblée.

DAL a présenté de nombreux amendements, pour permettre le respect la loi DALO, la justice sociale dans les attributions HLM, une meilleure protection des habitants de logements indignes, contre les expulsions et des mesures pour renforcer l'encadrement des loyers, dont on voit aujourd'hui les limites...

Quelques uns ont été adoptés, mais nous attendrons leur confirmation au Sénat et en deuxième lecture, pour porter un jugement définitif sur ce projet de loi qui peut très bien se retourner contre les mal logés :

- Les DALO restent prioritaires dans le dispositif d'attribution général des logements sociaux qui en sus, du contingent préfectoral, s'élargit à un quart des attributions du Maire, du bailleur et du 1% logement. Ils pourront être relogés par voie de réquisition. Les astreintes DALO sont déplaçonnées.
- Dans le cadre des nouveaux dispositifs d'attribution (cotation de la demande et annonce internet), il a été établi une obligation aussi bien pour les réservataires que pour les commissions d'attribution de prendre en compte les APL dans le calcul du taux d'effort.
- Le DAL a également écarté un amendement qui lui interdisait de présenter des listes aux élections HLM.

Il n'a pas été possible pour l'instant d'obtenir :

- La suspension des expulsions, même pour les DALOs, l'octroi d'une part de l'astreinte DALO au requérant, le respect des critères DALO par certaines COMED décidant de rejets arbitraires et illégaux.
- De mieux encadrer l'attribution des HLM en dehors des « nouveaux

quartiers politiques de la ville »

- De renforcer le droit au relogement et le rôle des locataires lors d'opérations de renouvellement urbain (ANRU)
- Une amélioration des procédures pour les habitants de logements indignes
- L'abrogation de l'article 101 de la loi Boutin qui crée un statut locatif ultra précaire de 3 mois, permet l'expulsion en hiver, dit de « résident temporaire » taillé sur mesure pour le business de l'officine européenne antisquatt « Camelott ».

Nous avons également dénoncé la possibilité offerte aux bailleurs sociaux de recruter des jeunes dans le cadre du service civique, tandis que les associations d'habitants ont les plus grandes difficultés à obtenir l'agrément nécessaire, et que les jeunes ont toute les chances d'être affectés par les organismes à des postes de salariés ou d'emplois aidés, et que certains seront employés à entraver les associations d'habitants.

Des amendements régressifs ont été identifiés à l'issue de la 1<sup>ère</sup> lecture à l'Assemblée :

- la délégation du contingent préfectoral aux Maires, bien que prévue dans le projet initial, n'a pas été adoptée. Cette disposition peut réduire à néant les améliorations pour le relogement des prioritaires DALOs, et des ménages prioritaires en général, les Maire étant orientés vers des politiques d'attribution clientélistes.
- la création d'un nouveau statut locatif accroché à l'article 101 : celui de « résident intercalaire », qui pourrait produire des dérives du type hébergement précaire et dans des conditions indignes. À dénoncer, et à amender en partie, car si nous sommes favorables à la mise à disposition de locaux vacants pour des activités non lucratives associatives ou artistiques, nous sommes fermement opposés à un nouveau statut précaire qui prive de leurs droits les sans logis, et favorise même leur exploitation.

Droit Au Logement reste mobilisé et invite les associations et organisations militantes ou solidaires à participer activement à ces mobilisations pour la défense des droits existants et l'obtention de nouveaux droits pour les sans logis, les mal logés, les locataires, et les habitants des quartiers populaires.



## Un peu de juridique

Lors de ses permanences, le DAL accueille des ménages mal logés qui cherchent des informations sur leurs droits et les démarches à suivre pour les faire valoir.

L'activité juridique intervient en appui de la mobilisation comme moyen de contraindre les institutions publiques à respecter et appliquer les loi protégeant les mal logés.

Un des contentieux les plus fréquent concerne celui du DALO. Cette loi du 5 mars 2007, obtenue grâce à la mobilisation des mal logés permet aux personnes se trouvant dans une situation objective de mal logement de faire valoir leur droit à obtenir un logement décent. Les personnes mal logées disposent de voies de recours afin de faire valoir ce droit à l'encontre du Préfet, chargé de leur relogement.

Concrètement il s'agit pour les personnes d'adresser le formulaire DALO à la commission de médiation de leur département, qui instruit le dossier et rend sa décision.



Or, si les critères permettant aux personnes d'être reconnues DALO sont clairement énoncés dans la loi, les commissions adoptent des interprétations illégales de cette loi pour rendre des décisions défavorables.

Pour les mal logés, il s'agit manifestement d'un refus de reconnaissance de leur droit qui les prive d'une chance d'être relogé. En effet, en Ile-de-France, la plus grande partie des relogements effectués par les préfectures concernent les personnes reconnues DALO.

En outre, depuis l'adoption d'une circulaire prévoyant le relogement des ménages menacés d'expulsion et reconnus DALO, avant leur mise à la rue, ces décisions défavorables et illégales excluent de nombreuses familles du champ de la protection de cette circulaire.

Une grande partie du travail des avocats du DAL consiste à former des recours pour contester ces décisions illégales.

Un autre des combats politique et juridique du DAL concerne le droit à l'hébergement. L'accès inconditionnel de toute personne sans abri à un hébergement d'urgence ainsi que le droit d'y demeurer sans interruption de prise en charge jusqu'à son orientation vers un hébergement stable ou un relogement est légalement reconnu depuis 2009.

Face aux violations systématiques des droits des sans abri, le DAL crée une nouvelle procédure de référé liberté pour faire appliquer l'obligation d'hébergement incombant à l'Etat. Le 10 février 2012, le droit à l'hébergement d'urgence est consacré par le Conseil d'Etat comme étant une liberté fondamentale. C'est une nouvelle voie de droit ouverte aux sans abri et un appui à la mobilisation.

En effet, en mars 2012, des personnes hébergées au centre de Ville Evrard prennent contact avec le DAL. Le centre ferme fin mars, à la fin du plan hivernal et les cinquante sans logis qui y résident vont être remis à la rue. Quelques uns ont entendu parler de la décision de février 2012 et souhaitent lutter pour faire appliquer leur droit. Le 28 mars les hébergés de Ville Evrard, le DAL avec le soutien de SUD et de la CGT des salariés de l'hôpital occupent le centre d'hébergement. Des négociations aboutissent au prolongement de l'ouverture du centre jusqu'à ce que des solutions soient trouvées pour les résidents. D'autres mobilisation de sans abri suivront, à Rosny en mars 2013, à Pantin en avril 2015. Le DAL a saisi la Cour Européenne de Sauvegarde des Droits de l'Homme et des Libertés Fondamentales, sur l'une de ses procédures ayant fait l'objet d'une ordonnance de tri du Conseil d'Etat.

Depuis de nombreuses années le DAL se mobilise pour le respect des dispositions sur la protection de l'enfance en danger en menant des actions sur le terrain.

En effet, l'une des obligations des Départements consiste à verser des aides financières pour le paiement des frais d'hébergement d'un ménage lorsque la santé de l'enfant, sa sécurité, son entretien ou son éducation l'exige.

Or, la majorité des familles se heurtent à des refus sous prétexte que cette aide serait facultative.

Le 30 mars 2016, le DAL a obtenu devant le Conseil d'Etat, un arrêt de principe énonçant que « le département ne peut légalement refuser à une famille avec enfants, l'octroi ou le maintien d'une aide entrant dans le champ de ses compétences ».

Il s'agit d'une décision majeure pour les familles avec enfants et pour les mineurs et jeunes majeurs isolés et sans abri.



## Des nouvelles des collectifs...

### Paris 20 : Un engagement de relogement pour le comité DAL des habitants du 357 rue des Pyrénées

Septembre 2014, un incendie se déclare au 7ème étage d'un immeuble situé au 357 rue des Pyrénées dans le 20ème, laissant tout un étage inhabitable, 6 personnes à la rue, une dizaine de sinistrés et les locataires en colère contre le bailleur privé et l'inaction des pouvoirs publics.



Dans cet immeuble de 10 étages, ancien foyer de postiers où vivent près d'une centaine d'habitants -en sur occupation dans des studios pour la plupart- l'incendie aurait pu arriver avant. Le réseau électrique, en surcharge permanente, est dangereux ; l'immeuble est dégradé, infesté de punaises et de cafards, les ascenseurs toujours en panne. Conséquences de la négligence et de la recherche de profits du bailleur alors en place, qui pratique les loyers chers - jusqu'à 500 euros pour 17 m2.

Les habitants s'organisent avec le DAL et créent un comité. Mobilisés, ils obtiennent rapidement pour les sinistrés la réintégration dans l'immeuble par le bailleur ou l'hébergement par la mairie du 20ème. Mais la lutte ne s'arrête pas là. Les locataires sont déterminés et multiplient les manifestations et négociations pour améliorer leurs conditions de vie dans l'immeuble : travaux, lutte contre les nuisibles, obtention du remboursement d'un mois de loyer... Ils se font entendre aussi du côté de la Ville de Paris, en demandant le relogement et le rachat par la municipalité de

l'immeuble en vente depuis des années, pour en faire du logement social.

Fin 2015, la situation se débloque : la Ville prend un engagement de relogement des habitants et l'immeuble est racheté par la RIVP, un des principaux bailleurs sociaux parisiens. Les premiers relogement débutent ainsi en juin 2016 et les locataires en attendant, ont même obtenu une baisse des loyers !

### 73 rue du faubourg St Antoine 11ème : des chibanis en lutte contre leur expulsion !

En juillet 2014, une quarantaine de locataires de l'hôtel Voltaire Bastille, retraités pour la plupart rejoignent le DAL Paris pour faire face à leur expulsion demandée par une grande société immobilière propriétaire des murs.

Il leur est demandé de quitter les lieux, sans être passés devant le juge car une décision de justice a été rendue à l'encontre de la gérante de l'hôtel qui a encaissé pendant des décennies des loyers chers, pour des piaules sans eau chaude, sans douche, pleines de cafards et de punaises.

S'ensuit une bataille pour exiger un relogement en HLM et se maintenir dans les lieux en attendant : soutien du quartier notamment de la Commune libre d'Aligre, manifestations, interpellation des pouvoirs publics, procédure judiciaire contre la gérante et le propriétaire: la lutte des chibanis se médiatise. Et ceux-ci, malgré leur évacuation en plein hiver suite à un arrêté, obtiennent gain de cause.

Deux ans après, les chibanis sont tous relogés et la gérante de l'hôtel a été condamnée.



## Créez un collectif

Le DAL organise collectivement les habitant-e-s d'immeuble en lutte pour leur relogement, contre leur expulsion ou pour l'amélioration de leurs conditions de logement. Vous êtes concernés ou connaissez des habitant-e-s d'un immeuble menacés d'expulsion, dans des conditions de logement indignes, contactez nous !

En Ile-de-France : [dal75@droitaulogement.org](mailto:dal75@droitaulogement.org) ou contactez le comité DAL le plus proche : [www.droitaulogement.org/carte-des-comites/](http://www.droitaulogement.org/carte-des-comites/)

## DAL Toulouse : « La lutte des 61 »

Il aura donc fallu plus de deux mois de lutte intensive à travers 5 campements et une réquisition pour que les 61 sans-abris soutenus par le DAL Toulouse 31 accèdent enfin à un toit dans des places de CADA, des appartements relais et des places d'hébergement d'urgence. Cette mobilisation fut âpre et longue mais encore une fois elle montre que **la lutte collective est le meilleur moyen pour les sans-abris et les mal-logé-e-s de faire valoir leurs droits.**

Ces 61 personnes et familles à la rue depuis l'expulsion de leur logement ou de leur hébergement en ont eu marre d'attendre des hébergements qui ne venaient pas, malgré toutes leurs démarches, et alors que la plupart sont reconnues prioritaires DALO ou DAHO. Depuis le 2 juin dernier, elles étaient en lutte avec le DAL Toulouse.

Alors que la Préfecture elle-même déclare que 4 344 logements sont réquisitionnables à Toulouse, ces 61 familles et personnes était laissées à la rue sans aucune proposition, y compris d'hôtel. Le 115 répond par la négative à 90% des demandes d'hébergement, et avec l'Euro 2016, cette situation ne fait qu'empirer, puisque les prix des hôtels ont flambé et les demandes des touristes explosé. La Préfecture ne prend pas les mesures qui s'imposent et laisse les familles à la rue au mépris de l'article L 345-2-2, qui oblige l'état à héberger toute personne à la rue.

Les « 61 » et le DAL Toulouse se sont donc d'abord installés place du Capitole pendant 2 semaines après, c'est le déménagement place Jean Jaurès après l'expulsion, puis place Saint Georges, puis encore un nouveau campement jusqu'à l'occupation de l'ancien hôpital Pierre Port, laissé vacant. Là encore menacés d'expulsion, les « 61 » et le DAL 31 se réinstallent en campement près de la Préfecture de Région.



Après des semaines de discussions stériles, enfin fin juillet, la Préfecture propose des solutions d'hébergement et de relogement pour l'ensemble des « 61 ». Le DAL 31 souligne le fait que la Mairie et le CHU ont engagé plus de 9 500 euros de frais justice pour faire évacuer des sans-abris sans leur proposer de solution alors que cet argent aurait permis des mises à l'abri.

Cette lutte nous a montré qu'il existe un soutien massif des toulousain-e-s venu-e-s nous soutenir et faire des dons pour notre cause, nous les en remercions, ainsi que les personnels hospitaliers qui nous ont encouragé lorsque nous avons réquisitionné le Pavillon Junod, en particulier les syndicats CGT et Solidaires, notre avocate Maître Durand pour son courage et sa

vaillance, les salarié-e-s de la Croix-Rouge en lutte contre leur direction pour de meilleures conditions de travail, les comités de la Fédération DAL et les associations membres du réseau No-Vox International pour leurs messages de soutien.

**Cette nouvelle lutte victorieuse est importante à Toulouse et en appelle d'autres** étant donné la situation dans la ville rose. On saura toujours nous trouver pour soutenir les mal-logé-e-s qui luttent collectivement pour leurs droits !

## Créez un comité DAL

**En Janvier 1998, les trente comités DAL existants à travers la France se sont fédérés au sein de "DAL Fédération"**

Les comités autonomes ont pour objectifs de :

- Unir et d'organiser les familles et les individus, mal-logés ou concernés par le problème du logement, pour la défense du droit à un logement décent pour tous,
- Exiger l'arrêt des expulsions sans relogement,
- Exiger le relogement décent et adapté de toute famille et personne mal-logée ou sans logis,
- Exiger l'application de la loi de réquisition sur les immeubles et logements vacants appartenant aux collectivités locales, à des administrations, à l'Etat, à des banques, à des compagnies d'assurance, à de gros propriétaires, à des professionnels de l'immobilier,
- Plus généralement initier et organiser le soutien, l'information, la promotion d'action ayant pour but de remédier au problème des mal-logés et sans logis, notamment par des propositions visant à améliorer la législation sur le logement

En plus des comités par ville, la Fédération regroupe 4 associations sur des thèmes spécifiques : le COPAF (Collectif pour l'avenir des foyers) ; l'AFVS (Association Française des Victimes de Saturnisme), AVIPO (Association de Victimes de l'Incendie Paris Opéra), HALEM (Habitant-e-s de Logements Ephémères ou Mobiles).

**Pour prendre contact avec le Comité DAL le plus proche de chez vous : [www.droitaulogement.org/carte-des-comites2/](http://www.droitaulogement.org/carte-des-comites2/)**

**Pour contacter la Fédération DAL, envoyez un mail à [sec@droitaulogement.org](mailto:sec@droitaulogement.org).**

## DAL HLM

Avec le prix des loyers et des charges qui augmentent, les APL qui stagnent ou qui baissent, les fins de mois sont de plus en plus difficiles pour les locataires, y compris les locataires HLM. Les bailleurs sociaux se vendent les logements et considèrent de plus en plus les logements sociaux comme une source de trésorerie et les locataires comme des clients. Des programmes de rénovation urbaine, décidés sans les habitant-e-s et contre eux, conduisent souvent à une véritable épuration sociale des quartiers populaires.

C'est face à ce constat que la fédération des comités DAL a créé un secteur DAL HLM pour réunir et organiser les locataires HLM. DAL HLM a présenté des candidats aux élections des représentant-e-s des locataires chez 15 bailleurs sociaux et beaucoup de locataires nous ont fait confiance puisque 13 administrateurs ont été élus, chez 13 bailleurs sociaux. Ceci permet au DAL d'être informé des dérives et de défendre les locataires. Pour contacter les administrateurs DAL HLM, c'est ici : <http://www.droitaulogement.org/contacter-dalhlml/>.

Des comités de locataires DAL HLM ont été créés et luttent contre la hausse des loyers et des charges, contre les expulsions contre les démolitions de logements sociaux.

**Parce qu'ensemble, face à son bailleur, on est plus fort, rejoignez ou créez un comité de locataires DAL HLM : envoyez un mail à [contact@dalhlml.org](mailto:contact@dalhlml.org) ou appelez le 06 11 78 86 67.**



## Quartier Gagarine à Romainville (93), le comité DAL HLM se mobilise contre les expulsions et la démolition de la cité

A Romainville, en Seine Saint Denis, des locataires de la cité Gagarine ont constitué un comité DAL HLM. Avec l'arrivée prochaine du métro aux portes de cette cité de près de 800 logements, la mairie projette de démolir près de 2/3 des logements et d'en reconstruire 900 pour d'autres habitants, principalement en accession à la propriété.

L'année dernière, suite à l'expulsion d'une famille qui vivait dans la cité depuis 25 ans, les locataires se sont mobilisés et ont organisé plusieurs manifestations regroupant jusqu'à 500 personnes. Cette mobilisation a permis l'arrêt des expulsions dans le quartier, l'hébergement de la famille et la garantie de son relogement. Malgré une décision de justice en appel annulant la procédure d'expulsion, la réintégration de la famille a été rendue impossible car le bailleur municipal a reloué précipitamment le logement entre temps.

Ce quartier a été sélectionné par l'ANRU (Agence Nationale de Rénovation Urbaine), ce qui signifie que Mairie, bailleur et Préfecture sont en discussion autour de ce projet, qui doit être conduit par un très gros promoteur, pour son plus grand profit, un comble !

À ces discussions, les locataires ne sont pas associés, et surtout ne sont pas informés de ce qui les attend : 15 ans de chantier, des relogements plus petits, plus chers, des parking payants, des liens de voisinage détruits à reconstruire, des retraités qui vont finir leur vie et des enfants qui vont grandir dans le bruit et la poussière...

Beaucoup d'ennuis et de tracas qui vont rendre la vie quotidienne encore plus difficile pour les locataires modestes, malgré ce que vantent les beaux parleurs de la Mairie et les prospectus en papier glacé. En fait on ne leur a pas demandé leur avis, car ils dérangeront le petit business de la Mairie et des promoteurs. Cette démolition, très coûteuse, n'est motivée que par le profit et la spéculation immobilière.

Forts de leur mobilisation contre les expulsions, les locataires ont décidé de ne plus se laisser faire ! Une pétition contre le projet a déjà été signée par une part importante des locataires, des soirées ont été organisées pour présenter aux habitant-e-s la lutte dans d'autres quartiers où les locataires se sont organisés contre les projets de rénovation urbaine.

Les 4 et 5 juin derniers, une marche des convergences Nuit Debout – Quartier populaire est partie de la place de la République à Paris pour finir cité Gagarine soutenir la lutte des locataires à l'appel des locataires et du DAL.

Le 30 juin, une délégation des locataires, du comité DAL HLM et du DAL s'est rendue au siège de l'ANRU où des représentants ont été reçus le 20 juillet par le directeur général. Ce rendez vous a permis d'obtenir des informations sur l'état d'avancement du projet et d'exposer leurs revendications.

La lutte continue avec très bientôt d'autres rendez-vous contre la démolition du quartier et pour la réhabilitation douce du quartier!

InfoDAL – Été 2016 – [www.droitaulogement.org](http://www.droitaulogement.org)



## DAL HLM et les salaires des dirigeants

Début juin, la presse publie les chiffres du salaire du dirigeant de Paris Habitat, Stéphane Dambrine. Pour le poste de directeur général du bailleur parisien, ce dernier touchait depuis son arrivée en 2011 une rémunération mensuelle de plus de 17 000 € et le parachute doré prévu pour son départ atteignait 600 000€.

Quelques jours plus tard, la presse révèle un nouveau scandale de système de double facturation et utilisation de l'argent pour les rénovations des biens privés de certains cadres de Paris Habitat.

Le DAL, qui demande que les salaires des dirigeants des principaux bailleurs sociaux ne dépassent pas 10 SMIC s'est mobilisé contre ces rémunérations scandaleuses.

Lors du Conseil d'Administration de Paris Habitat du 16 juin, le départ de M. Dambrine a été voté... avec une prime de départ de 350 000€ ! Seule l'élue DAL HLM représentant les locataires a voté contre ce scandaleux parachute doré ! Le DAL a également demandé un audit interne sur les comptes qui ne laissaient pas apparaître le système de double facturation et a refusé de valider les comptes.

Le DAL a organisé le même jour un rassemblement avec des mal logés et des locataires HLM pour dénoncer ces scandales et appuyer la position de l'élue DAL HLM.



## Le réseau No Vox

Le DAL est un membre fondateur du réseau No Vox. Ce réseau, créé en 2002 à l'issue du 2<sup>e</sup> FSM de Porto Alégre, regroupe des associations et mouvements de « Sans » (sans toit, sans droits, sans papiers, sans terres...) du monde entier qui mènent

concrètement des luttes sur le terrain. Ces mouvements de lutte sont composés de femmes et d'hommes qui s'auto-organisent pour la défense et l'application des droits fondamentaux définis par la déclaration universelle des droits de l'homme et pour faire naître de nouveaux droits. Ces actrices et acteurs exercent un contre-pouvoir en toute autonomie par rapport aux institutions et pouvoirs politiques.

Le réseau No Vox facilite et construit des échanges de pratiques, d'analyses et d'expériences de luttes contre toutes les formes de dominations et discriminations sociales, économiques, civiques, académiques, culturelles, raciales, sexuelles et patriarcales, jusque et y compris au sein du mouvement global et du réseau. Le réseau No Vox milite

pour que les mouvements auto-organisés des plus pauvres, discriminés, précaires aient toute leur place dans le respect de leur autonomie lors des grands rassemblements internationaux, nationaux et régionaux et puissent y porter leurs expériences de terrain, leurs revendications, leurs analyses et propositions alternatives. Le réseau No Vox organise des actions internationales de solidarités concrètes pour appuyer, soutenir et favoriser le développement des luttes des Sans pour leurs droits et leurs nouveaux droits dans une perspective anti-capitaliste et contre la répression dont ils font l'objet.

Le prochain rendez vous du réseau, c'est le Forum Social Mondial de Montréal. Depuis sa création, No Vox milite pour que les « Sans » aient la parole lors de ces grands rendez vous altermondialistes trop souvent accaparés par les experts. A Montréal, des militants de mouvements membres de No-Vox et le FRAPRU, mouvement canadien membre du réseau qui lutte pour le droit au logement et la construction de logement sociaux organiseront des actions concrètes.



## Nous contacter

Mal logé, sans logis, menacé d'expulsion, locataire en difficulté... Venez à l'une de nos permanences, la liste ici : [www.droitaulogement.org/carte-des-comites2](http://www.droitaulogement.org/carte-des-comites2)

Pour militer avec le DAL, contactez le comité le plus proche de chez vous : [www.droitaulogement.org/carte-des-comites2/](http://www.droitaulogement.org/carte-des-comites2/)

Pour faire un don : <http://www.droitaulogement.org/nous-aider/>

Pour toute autre question : [sec@droitaulogement.org](mailto:sec@droitaulogement.org)